

## Transport de marchandises

Votre entreprise confie à des professionnels du transport des biens qu'elle achète, fabrique ou vend par voie terrestre et/ou maritime, fluviale, aérienne. Un incident en cours de transport peut occasionner des dommages matériels à ces marchandises.

Ils peuvent représenter des sommes importantes et votre recours contre les transporteurs est aléatoire, plafonné et complexe. L'assurance des Marchandises transportées vous permet d'être indemnisé de votre préjudice matériel en cas de pertes ou dommages subis par les biens que vous leur confiez.

L'assurance des Marchandises transportées s'applique :

- **Pour tous vos flux de marchandises** entre vos fournisseurs et vos sites, entre vos sites et vos clients, entre vos clients et vos sites, en retour après refus de livraison...
- **Pour des valeurs d'indemnisation fixées à l'avance** : prix de revient, valeur d'achat, prix de vente majoré.

[Tapez un texte]



ISABELLE SIDOUN  
CONSEIL EN ASSURANCES

Olam Partners - Groupe CPMS  
5 rue Geoffroy Marie - 75009 Paris  
LD : 01.77.62.33.55  
Email: [isabelle.sidoun@mutuelle-et-assurance.net](mailto:isabelle.sidoun@mutuelle-et-assurance.net)  
Orias 07004719